

***Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement
aux parents (Reaap)
« Vacances collectives Famille »***

Objectifs

- Favoriser le départ en vacances de familles en situation de précarité ;
- Favoriser la mixité sociale ;
- Développer la démarche participative des familles et les rendre acteurs de leurs loisirs ;
- Aider les parents à se projeter, à moyen et/ou long termes, dans leur organisation familiale ;
- Aider les parents à esquisser des réponses aux questions qu'ils se posent sur l'exercice de leur parentalité notamment face aux difficultés qu'ils peuvent rencontrer dans leurs relations avec leur (s) enfant (s).

Modalité d'organisation des séjours

- Dans le temps : vacances d'été, petites vacances, grands week-end ;
- Dans la durée : de 2 jours à 1 semaine ;
- Dans l'espace : tous territoires, limités au territoire national français.

Contenu du Projet

- Pertinence, cohérence, richesse du contenu, prise en compte des attentes des enfants, des adolescents et des adultes ;
- Degré d'implication des familles : implication dans la réflexion, la préparation et la réalisation du projet ;
- Niveau d'implication du porteur de projet : initiateur, porteur et organisateur du projet ou accompagnateur d'un projet auprès des familles ;
- Hébergement peut être confiée à un prestataire de service ;
- Qualité de l'encadrement (qualification, compétences et expériences des professionnels) ;
- Mixité sociale et intergénérationnelle ;
- Accessibilité financière.

Publics cibles

- Les familles en situation de vulnérabilité sociale et financière, dont les enfants ont entre 0 et 18 ans ;
- Les actions doivent se dérouler dans une acceptation de la diversité des formes d'exercice de la fonction parentale et éviter toute stigmatisation des personnes présentes.

Acteurs

- Porteurs du projet : associations issues de la loi de 1901, associations reconnues d'utilité publique à caractère social ou sanitaire, établissements du secteur public et/ou privé à caractère social ou médico-social sanitaire ou d'enseignement, collectivités territoriales (communes, Epci), acteurs du secteur privé lucratif, sous réserve qu'ils mettent en place une gestion désintéressée, et parents eux-mêmes sous couvert d'un service ou structure porteuse permettant le versement de la subvention de la CAF et de la MSA (si éligibilité).
- Professionnels : ils ont vocation à intervenir en appui auprès des parents. Leur présence apporte des compétences particulières, telles que l'animation de groupes de paroles, mais aussi du conseil ou une orientation vers les dispositifs existants auprès desquels les parents peuvent trouver une aide.
- Inscrit dans une démarche partenariale, l'ensemble des acteurs intervenant dans ce champ sont associés à la réflexion et au développement des actions menées.

Financement

- Le projet doit respecter la Charte nationale des REAAP, à laquelle le porteur de projet doit adhérer pour intégrer le réseau départemental ;
- La Caf et la MSA (si éligibilité) financent à hauteur de 80 % maximum des dépenses globales de fonctionnement de l'action, sous réserve d'éligibilité (cf. règlement de l'appel à projets).

Caisse d'Allocations Familiales de l'Aube
SERVICE ACTION SOCIALE
Conseiller technique territorial
Email : parentalité.caftroyes@caf.cnafmail.fr